



Comment faire notifier son absence ?

Par **peurday31**, le **20/11/2008 à 08:40**

Bonjour
Je ne suis pas marié mais nous avons une fille. Je suis partie de la maison avec ma fille. En effet la cohabitation devient de plus en plus difficile avec Homme. Je suis partie car je suis la seule à avoir un point de chute sur notre ville de résidence et que la situation devenait insoutenable.
A ce jour cela fait une semaine il n'a pas téléphoné? pas un email, pas un texto ... pour au moins demander des nouvelles de sa fille, savoir comment on se débrouille pour faire face à la vie de tous les jours, ou lui parler tout simplement.
Il n'existe pas un moyen pour pouvoir faire notifier ce genre de comportement ? qui pourrait bien évidemment me servir dans le cadre d'une séparation définitive ?
Je sais que c'est moi qui suis partie mais le silence radio n'est-il pas un signe d'abandon ?
Merci à vous pour vos retours qui me seront bien utiles.

Par **Marion2**, le **20/11/2008 à 09:39**

Bonjour,
Vous saisissez le Juge aux Affaires Familiales. N'étant pas mariée, la présence d'un avocat n'est pas nécessaire.
Le JAF statuera sur le montant d'une pension alimentaire et sur un droit de visite et d'hébergement pour le père.
Il n'y a pas d'abandon puisque vous n'êtes pas mariés.
Cordialement

Par **peurday31**, le **20/11/2008 à 12:51**

Bonjour
Merci à vous pour votre retour.